

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 6 juillet 2026 – 1,50 €

N° 195

Un certain 4 juillet

Une grande foire à Washington pour le 250^e anniversaire de l'indépendance des treize colonies américaines, les funérailles du Guide suprême iranien, Ali Khomeini, le pape Léon XIV (américain) dans l'île de Lampedusa au contact des immigrés, le départ du tour de France à Barcelone, le match France-Paraguay à Philadelphie, siège du Congrès qui a déclaré l'indépendance américaine le 4 juillet 1776, le mariage la veille à New York de l'idole Pop, Taylor Swift, et du champion du football américain, Travis Kelce, que d'événements historiques pour une seule journée ! Quel fut celui qui rassembla le plus grand concours de foule ? Sans conteste, celui de Téhéran.

L'Amérique vaut-elle encore une célébration ? La volonté de Donald Trump de capitaliser sur cet anniversaire, qu'il anticipait dès sa candidature à l'élection présidentielle, a desservi l'esprit de la fête qui réunit chaque année non seulement l'ensemble des Américains mais véritablement le monde entier un certain 4 juillet.

Le « rêve » américain qui a attiré les esprits les plus éclairés depuis 250 ans, avant la Révolution française, et qui avait perduré en dépit de toutes les dérives qui ont pu nourrir un

certain anti-américanisme, est-il parvenu à son terme ?

Beaucoup se rassurent en se convainquant qu'après Trump, tout redeviendra comme avant. D'autres, férus d'histoire, se persuadent que l'unité ne fut jamais qu'un mythe, les pères fondateurs étant eux-mêmes bien conscients que leur œuvre ne durerait pas longtemps après leur mort. La guerre de Sécession et tout ce qui s'ensuivit manifestaient la réalité des divisions évidentes dès 1776. La société coloniale américaine était déjà partagée. Colons, Amérindiens, Africains esclaves ou libres, se

sont retrouvés en nombre des deux côtés, loyalistes contre *insurgents*. La guerre d'indépendance fut déjà une guerre civile.

La couverture de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* a sans doute raison : on y voit en fond de tableau un Trump ratatiné, assis, faisant tapisserie, regardant un George Washington en grand uniforme brandissant la bannière étoilée, dansant au bras d'une Taylor Swift. Le passé valsant avec l'avenir, avant-hier avec après-demain, l'image mérite de rester dans l'histoire autrement que par la salle de bal

démesurée que Trump laissera à ses successeurs à la Maison Blanche.

Dominique Decherf



SOMMAIRE

P. 1 : Un certain 4 juillet. P. 2 : Où vont les lefebvrists ? – Étiquette. P. 3 : Lectures. P. 4 : Hamza la douane. – Caisses vides ? – Brevet. P. 5. – Industrie. P. 6 : Taxe Shein. – France inhabitée. P. 7 : Vacances – Équarissage. – Incendies. P. 8 : Un Christ païen.

■ **Iran** : Des foules immenses (20 millions de personnes selon les autorités, dont de nombreux Irakiens, Pakistanaï, Indiens...) ont assisté durant 6 jours aux obsèques officielles de l'ancien guide suprême Ali Khameneï à Téhéran, à Qom en Irak, et à Machhad où il a été enterré le 9 juillet. Son fils et successeur Mojtaba ne s'est pas montré.

■ **Ukraine** : La Russie a envoyé 15 missiles balistiques sur Kiev le 1er juillet faisant d'énormes dégâts et plusieurs dizaines de morts. La défense antiaérienne ukrainienne est impuissante à les arrêter. L'Ukraine a répliqué en envoyant des drones sur Saint-Petersbourg et le port de Cronstadt.

■ **Allemagne** : La coalition CDU-CSU au pouvoir s'est mise d'accord pour une indexation de l'âge légal de la retraite sur l'augmentation de l'espérance de vie. Les départs ne pourraient plus se faire avant 67 ans.

■ **Église** : Le Vatican a frappé d'excommunication, le 2 juillet, les 4 évêques lefebvrisme sacrés le 1er juillet à Écône en Suisse, ainsi que les deux évêques consécrateurs. Par ailleurs, les accords qui permettaient aux prêtres de la Fraternité Saint Pie X de célébrer valablement les divers rites de l'Église sont considérés comme caduques par Rome.

■ **États-Unis** : Les célébrations du 250^e anniversaire de l'indépendance des États-Unis ont été perturbées par un épisode de canicule. Les défilés militaires à pied ont été annulés mais pas les parades aérienne et maritime ni « le plus grand feu d'artifice de l'Histoire ».

■ **Royaume-Uni** : Andy Burnham, 56 ans, maire du Grand-Manchester jusqu'en juin où il s'est fait réélire député, de confession catholique, devrait devenir le nouveau chef du parti travailliste et Premier ministre le 20 juillet.

Où vont les lefebvrismes ?

La Fraternité sacerdotale Saint Pie X, où ont été sacrés le 1er juillet, contre la volonté de Léon XIV, quatre évêques destinés à suppléer les deux actuels, vieillissants, se défend de constituer une contre-Église. Elle n'en représente pas moins un ensemble solide qui, dans le monde entier, rassemble 738 prêtres, 268 séminaristes, 145 frères et 87 sœurs ; en outre, lui sont liées plus d'une vingtaine de branches issues des ordres et congrégations historiques ayant voulu maintenir leurs anciennes Constitutions.

Après des semaines de discussions ou, plutôt, de monologues concomitants et l'appel de plusieurs évêques à une attitude tolérante du Saint-Siège, la rupture a été officialisée par Rome. Les disciples de Mgr Lefebvre se trouvent à nouveau schismatiques, alors que l'excommunication de 1988 provoquée par le sacre des quatre premiers évêques avait été levée par Benoît XVI en 2009 et que François avait reconnu à la FSSPX la validité des mariages et des confessions. S'il n'est pas précisé dans le détail qui sera effectivement excommunié, on peut considérer que, pour le grand public, l'affaire est pliée : comme l'écrit sans nuance l'agence turque Anadolu, « le Vatican excommunique une secte ultra-conservatrice dissidente ».

Dénonçant, encore plus que la nouvelle liturgie, « l'exaltation de l'homme » qui primerait sur l'amour de Dieu depuis le concile Vatican II (1962-1965), l'abbé Davide Pagliarani,

supérieur général de la Fraternité, a pourtant écrit au pape le 3 juillet pour lui demander : « *Bénissez-nous comme vos fils. Pour nous, rien n'a changé et jamais rien ne changera* ». Il est vrai que, chaque jour, les prêtres de la FSSPX citent, lors de la messe, le pape et l'évêque du lieu.

Comme en 1988, le Vatican espère qu'un certain nombre d'ecclésiastiques s'en iront. Avait été alors mise sur pied une structure liée au Saint-Siège, la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (412 prêtres et 167 séminaristes), dont le champ d'activité a été réduit par François. Il en est de même pour divers organismes reconnus par le Vatican et relevant de la mouvance traditionaliste, tels, en France, les Instituts du Bon-Pasteur et du Christ-Roi. La nouvelle situation envisage des procédures pour intégrer ces éventuels arrivants, mais, comme elles sont laissées à l'initiative des nonces, beaucoup craignent que les représentants de Rome se montrent très réservés à l'égard de la messe traditionnelle, surtout si, comme en France, l'épiscopat n'y est pas non plus très sensible.

Jean Ètèvenaux

Étiquette

« *Le Président de la République et Madame Brigitte Macron recevront L.A.R. Guillaume de Luxembourg et la Grande-Duchesse Stéphanie, le mercredi 1er juillet 2026 au palais de l'Élysée* ». L'étiquette républicaine apparaît un peu incertaine, car il aurait fallu parler de Guillaume V et, surtout, écrire correc-

tement l'abrégié de Leurs Altesses Royales : LL.AA. RR., mais les services présidentiels ne doivent même pas consulter Wikipédia... On précisera donc que l'invité représente la maison de Nassau d'où sont issus depuis 1890 les souverains du Luxembourg, mais il appartient à la branche Bourbon-Parme par son arrière-grand-père Félix, qui épousa la grande-duchesse Charlotte, laquelle régna de 1919 à 1964 et mourut en 1985. Rappelons ce à quoi aurait pu être sensible notre République, puisqu'il incarne l'une des nombreuses maisons royales issues de Louis XIV, plus précisément par les Bourbons d'Espagne, tout comme ses cousins Bourbon-Siciles, redécouverts à travers l'égérie de Jordan Bardella, la princesse Marie-Caroline, fille du prince Charles, chef de la branche cadette ; les Bourbon-Siciles ont donné à la France la duchesse de Berry, mère du prétendant Henri V, et la reine Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe. Quant aux Bourbon-Parme, les frères Sixte et Xavier tentèrent en 1917 une paix séparée entre l'Autriche-Hongrie et les Alliés.

L'étiquette républicaine apparaît un peu instable. En effet, l'Élysée a par ailleurs annoncé que « le Président de la République et son épouse ont reçu Leurs Majestés le Roi Maha Vajiralongkorn, Rama X, et la Reine Suthida Bajrasudhabimalalakshana de Thaïlande le lundi 29 juin 2026 ». On aurait pu, en moins ronflant, simplement écrire LL.MM. pour désigner le souverain et sa quatrième épouse, le nom de Rama X suffisant. Perle sur la couronne, les hôtes ont

Lectures

par Catherine Pauchet

■ **Monaco** : L'oligarque chypriote, d'origine ukrainienne, Vadim Ermolaev et deux membres de sa famille ont été blessés par l'explosion d'un engin piégé le 29 juin. Une suspecte ukrainienne est activement recherchée. Plusieurs colis piégés ont été détectés par le centre de tri postal de Monaco.

■ **Malte** : Le procès de Yorgen Fenech, l'homme d'affaires soupçonné d'avoir été le commanditaire de l'assassinat de la journaliste Daphne Caruana Galizia, morte dans l'explosion de sa voiture en 2017, a commencé le 1er juillet à La Valette. L'affaire avait provoqué la démission du Premier ministre de l'époque dont plusieurs proches étaient impliqués dans des scandales de corruption. Trois des auteurs directs du crime avaient écopé de peines allant de 15 à 40 ans de prison.

■ **Algérie** : Les élections législatives des 2 et 3 juillet, qui visaient, pour 24 millions d'électeurs potentiels, à renouveler les 407 députés de l'Assemblée populaire nationale pour 5 ans, ont connu un taux de participation de seulement 20,79 % et même de 10,67 % pour la diaspora, selon les autorités elles-mêmes. On ne s'attendait à aucun bouleversement notable de la représentation nationale.

■ **Automobile** : Tesla a vendu 480 126 véhicules d'avril à juin, en augmentation de 25 % par rapport à la même période de l'année passée.

été « accueilli [sic] » aux Invalides.

Tout cela n'est pas sans rappeler les balbutiements des Dupondt reçus à la cour de Syldavie, mélangeant les titres comme beaucoup de nos contemporains : « Majesté, votre Sire est bien bonne » (*Le sceptre d'Ottokar*, p. 42).

Préc



ROMAN

Avoir vingt ans

À travers le portrait de deux jeunes filles, Laurence Peyrin dessine l'Amérique des années quatre-vingt et ses aspirations. Floride, 1986. Freya et Daniil ont trouvé dans l'amitié, l'affection qui leur a manqué durant l'enfance. Malgré leur différence de caractère, elles sont quasi fusionnelles. La première est réservée alors que la seconde croque la vie. Les deux ont vingt ans, l'âge des choix et des engagements.

Daniil embarque Freya dans un road trip magistral. Destination : le décollage de la navette Challenger à Cap Canaveral.

« Là où le ciel murmure », Laurence Peyrin, Calmann-Lévy, 336 p., 20,50 €.

POLAR

Cupidité

Le monde moderne court à sa perte et Agatha Raisin en est convaincue. La preuve : le pub de Carsely, village des Cotswolds, va fermer. Son propriétaire, Lord Ancombe, veut effacer le passé et investir dans



un futur rentable : bientôt un luxueux complexe immobilier surgira de terre. Quand il décède d'une chute de cheval, beaucoup pensent à un accident mais Agatha, en bonne détective privée, pressent un meurtre. Intrigue bien ficelée et humour donnent toute leur saveur aux polars de M.C. Beaton.

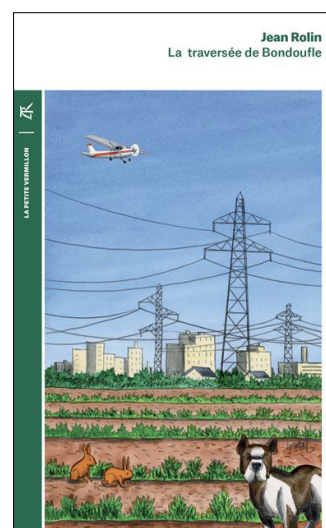
« Meurtre à l'heure du thé », M.C. Beaton, Albin Michel, 306 p., 14,90 €.

RÉCIT

À travers la campagne

Il faut bien partir de quelque part. Alors pourquoi pas d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint Denis) avec son rond-point de l'Europe où des lapins ont élu domicile ? À partir de là, Jean Rolin entame une promenade à pied, entre Paris et sa campagne. Une vaste zone où se côtoient pavillons et forêts qu'il décrit à la manière d'un entomologiste : ici des restes de forts, là des barrières de béton, souvent des chemins oubliés...

« La traversée de Bondoufle », Jean Rolin, La Table Ronde, coll. La petite vermillon, 208 p., 8,10 €.



REVUE

Photographes de guerre

Il y a deux cents ans, naissait la photographie. Pour célébrer l'événement, Historia consacre un dossier aux photoreporters de guerre. Sécession, Crimée, 14-18, Espagne... ils sont nombreux (Capa, Miller...) à avoir risqué leur vie pour capturer ces moments d'histoire.

Autres sujets : les malheurs d'Eugénie, George Sand, Marc Bloch.

Historia, n° 950, 6,90 €. En kiosque



■ **Incendies** : Le feu a détruit près de 2000 hectares les 3, 4 et 5 juillet autour de Trévilach (35 km à l'ouest de Perpignan dans les Pyrénées-Orientales). Près de Die dans la Drôme, ce sont moins de 300 hectares qui ont été brûlés depuis les 24 juin et 2 juillet. Saïte-Marie-la-Mer, Milhaud, le Vieux-Port de Marseille, Rognac et Lancy-Provence (Bouches-du-Rhône) ont connu également des incendies d'ampleurs diverses.

■ **Cyclisme** : La troisième étape du Tour de France, partie d'Espagne a eu lieu sans public sur sa portion française dans les Pyrénées-Orientales pour cause d'incendies.

■ **Fonderie** : La Fonderie de Bretagne a été mise en redressement judiciaire le 3 juillet par le tribunal de commerce de Lorient. L'entreprise fait partie d'un groupe de plus de 6 entreprises reprises par le groupe français Europlasma contrôlé par le fonds Alpha Blue Ocean (ABO) qui, selon les syndicats et plusieurs députés, dévoie certains mécanismes boursiers au détriment des actionnaires et des salariés, et met en péril des industries stratégiques comme les Forges de Tarbes (obus d'artillerie). Le tribunal a demandé d'écarter Europlasma de la Fonderie de Bretagne.

■ **Verre** : Dix-sept candidats à la reprise de la Scop Duralex, en redressement judiciaire, ont jusqu'au 6 août pour déposer une offre éventuelle au tribunal de commerce d'Orléans. L'ancien directeur général, François Marciano, 61 ans, évincé en avril par son conseil d'administration, aurait le soutien d'une majorité de ses collègues, malgré l'opposition de la CGT, pour un retour à son poste. Ses objectifs ambitieux d'exportation n'ont jamais été approchés.

■ **Justice** : La Cour de révision et de réexamen a annulé, le 2 juillet, le jugement qui avait

Hamza

Les vidéos tournées à Paris autour du canal Saint-Martin montrent un adolescent de quatorze ans surnommé *Hamza la Douane* – à cause soit de la passerelle des Douanes soit du « péage » imposé par lui aux passants. Multipliant provocations et intimidations, il a été placé en garde à vue le 1^{er} juillet, soupçonné d'avoir dérobé le portable d'une jeune fille. Aussitôt, l'extrême gauche a volé à son secours par les mots de l'avocate Elsa Marcel, conseillère municipale de Saint-Denis et porte-parole du groupuscule trotskiste Révolution permanente : « *Ce harcèlement d'un enfant de 14 ans qui joue avec de l'eau est insupportable* ».

Apparaît ainsi le double problème d'une éducation défaillante, familiale comme scolaire, et d'une justice peu crainte. Sans forcément crier haro sur les magistrats, souvent embourbés dans leurs dossiers, ni sur les avocats, même si certains ne pensent qu'à leurs clients, il faut pourtant remettre les choses à l'endroit. En d'autres termes, ne pas intervertir délinquants et victimes.

Jean-Gabriel Delacour

Caisse vides ?

Pendant la canicule de juin, de nombreux commentateurs ont affirmé que l'État ne pouvait rien faire parce que ses caisses étaient vides. Vraiment ?

Des chambres d'hôpital surchauffées, des élèves étouffant dans les salles de classe, des rails qui risquent de se déformer... Des voix se sont élevées pour réclamer des plans d'urgence, tout particulièrement dans le domaine de la climatisation.

Ces propositions ont été souvent contrebalancées par des commentaires résignés voire fatalistes : l'État est surendetté, les caisses sont vides, aucune action d'envergure n'est possible...

Maints chroniqueurs songeaient à François Fillon se déclarant en 2008 « à la tête d'un État qui est en situation de faillite sur le plan financier ». Nicolas Sarkozy avait alors renchéri : « Qu'est-ce que vous attendez de moi ? Que je vide des caisses qui sont déjà vides ? ». Ces déclarations avaient fait grand bruit, sans que l'État cesse de payer les fonctionnaires, de financer ses investissements et de payer les intérêts de la dette publique.

Aujourd'hui comme en 2008, les impôts rentrent et l'État peut emprunter sur les marchés financiers. Il peut même tabler sur la relance de l'inflation pour compenser en partie la hausse des taux. Et les responsables des finances publiques doivent avoir l'honnêteté de rappeler une vérité banale : à la différence d'un particulier, l'État ne doit pas rembourser sa dette, qu'il fait « rouler » d'année en année, mais seulement les intérêts de sa dette.

Ceux-ci ont coûté entre 25 et 35 milliards d'euros par an entre 2012 et 2021, avec des taux parfois proches de zéro. Puis, ils ont coûté plus cher à partir de 2022 avec la remontée de ces taux (environ 50 milliards) puis en 2024 (58 milliards), 2025 (67 milliards) et on prévoit 74 milliards pour 2026 (pour 300 milliards d'émissions nettes d'emprunts sur l'année), avec un taux d'intérêt sur 10 ans qui oscille entre 3,65 et 3,70 %, ce qui en fera le premier poste de dépenses, devant le budget de l'Éducation nationale

(entre 63 et 88 milliards selon ce qu'on fait entrer dedans) ou celui de la Défense (entre 57 et 62 milliards). Les Allemands empruntent à 2,95 %, les Espagnols à 3,40 % L'Italie emprunte encore à 4 %, mais en baisse, car Giorgia Meloni inspire plus confiance aux marchés que le fragile Sébastien Lecornu...

Il ne s'agit donc pas de justifier le laxisme budgétaire. Mais on peut tout de même continuer à récuser un certain discours sur les « caisses vides ». Ceux qui le tiennent refusent de changer le poids de la charge fiscale et la répartition des dépenses publiques, qui sont aujourd'hui conçus de telle manière que le déficit budgétaire s'accroît et creuse l'endettement public. À trop dénoncer les maux que l'on provoque, on finit par ne plus être pris au sérieux.

Claudine Uzerche

Brevet

Il y avait un peu trop de monde hier à la caisse du Monoprix et j'ai eu la chance d'entendre des bribes de conversations entre deux collégiennes qui étaient juste devant moi. Elles parlaient de l'épreuve du Diplôme National du Brevet (SNB), qui s'appelait de mon temps BEPC (ne me demandez pas ce que cela voulait dire). La question, portant sur l'Enseignement Moral et Civique (EMC) dispensé au cours de l'année, concernait l'entrée au Panthéon de Robert Badinter. En Histoire (incroyable que la matière ait pu garder son simple nom), il était demandé un « texte structuré » sur la guerre froide depuis 1945 et un commentaire sur une « frise chronologique ».

À ce propos, une fois de plus le maire de Vichy s'est offusqué – interpellant le ministre de l'Éducation nationale – que les manuels scolaires continuent d'utiliser le terme de « régime de Vichy » qui stigmatiserait sa ville et nuirait au tourisme... D'autres termes sont en effet possibles, à commencer par celui d'« État français » que ce régime s'était donné à lui-même et qui, tous, posent des problèmes faciles à comprendre... Mais ne vaut-il pas mieux conserver aux choses les noms qu'on leur connaît ordinairement, pour faciliter la transmission culturelle, et ne pas trop se laisser dicter son vocabulaire par des considérations commerciales, ni même morales quand la morale est si incertaine ?

L'une des jeunes filles avait manifestement des origines arabes et, qui plus est, portait un léger voile islamique, et la seconde avait la peau noire. C'est dit. Sans doute pourrait-on, là encore, employer d'autres termes euphémisants. Mais le terme « racisées », propre à une certaine extrême gauche, serait-il moins « violent » ? Cela a-t-il un intérêt de donner ces précisions ethnico-religieuses ? Oui et non. Oui si on part de l'a-priori que cela indique une origine peut-être modeste ou étrangère avec une transmission culturelle française relativement limitée ? A-priori que la jeune fille aux origines arabes pulvérisait sous mes yeux (plutôt mes oreilles) en étalant ses connaissances sur « Pétain, Montoire et la Collaboration » et tout ce qu'il s'ensuit. Sa compagne, un peu moins sûre d'elle, consulta, sur les deux questions, une intelligence artificielle disponible sur son smartphone. Ma foi, les ré-

ponses m'ont paru convaincantes, ce qui montre à quel point la question des devoirs à la maison est définitivement caduque et l'interdiction des téléphones portables en classe totalement indispensable.

J'aurais bien mis un 20 sur 20 à la première jeune fille. Et, surtout, je me suis senti, pour avoir vu récemment le film *L'Abandon* sur les derniers jours de Samuel Paty, une immense reconnaissance pour les enseignants capables de transmettre ainsi une connaissance historique aussi précise et directement utile aux débats politiques les plus actuels. Si j'avais osé, j'aurais bien recommandé à ces filles d'aller voir le film « La bataille de Gaulle » qui clarifie les enjeux de ces données historiques même si c'est au prix de certaines vérités factuelles. Ou bien je leur aurais demandé si elles avaient su que Marc Bloch avait lui-même été récemment « panthéonisé ». Peut-être le savaient-elles et, dans ce cas, nul doute qu'on peut mettre quelque espoir dans la jeunesse d'aujourd'hui, au moins jusqu'à la classe de troisième.

Frédéric Aimard

Industrie

Dans bien des familles autrefois on s'enorgueillissait de ce que « Chez nous, tout est Peugeot ! » : de l'auto au vélo, en passant par la perceuse électrique ou le moulin à café... D'autres pouvaient être des fidèles de la marque Simca, dont le dernier modèle fut triplement siglé – Simca-Talbot-Chrysler – au gré de reconfigurations qui firent tomber les usines historiques de Poissy dans les mains de Peugeot-Citroën, devenu PSA, puis Stellan-

tis... qui n'est plus une société française. L'usine de Poissy assemble encore des Opel et des DS3, mais elle fermera définitivement en 2028.

Le patriotisme automobile des fans de Renault est peut-être mieux récompensé, dont les derniers modèles, qui sentent bon la nostalgie des « trente glorieuses » (Renault 5, 4 L !), insistent sur le fait qu'ils sont « assemblés en France ». Tout n'est donc pas clair sur leur origine. Pour ce qui concerne les batteries électriques au moins, nous sommes dépendants de la Chine. Comme nous le sommes pour les médicaments, par exemple. Une situation inquiétante en termes de souveraineté économique ou sanitaire.

Le gouvernement souhaite des relocalisations et une réindustrialisation du pays. Mais l'institut Évidence (note de Pierre Jeremie le 30 avril) montre que, malgré les 54 milliards d'euros promis en 2021 au plan d'investissement « France 2030 », piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et s'appuyant sur des structures comme Bpifrance ou l'Ademe, les résultats ne sont pas là. On a saupoudré des subventions politiques et on continue à fermer plus d'usines – avec le coût du chômage et des mises à la retraite précoces – qu'il ne s'en crée à coups de milliards subventionnés ou importés.

L'objectif de décarbonation, qui doit absorber 50 % de ces fonds publics, est sujet à des innovations parfois hasardeuses. Le redéveloppement du nucléaire – qui avait été d'abord promis à disparition progressive –, apparaît peu compatible, sur un territoire exigu (à l'échelle de la Chine ou des États-Unis), avec celui d'une électricité

condamné Dany Leprince, en 1997, à la réclusion à perpétuité pour l'assassinat de son frère, de sa belle-sœur et de leurs deux filles dans leur maison de Thorigné dans la Sarthe. Il sera rejugé et probablement indemnisé pour avoir passé 18 ans en prison. L'enquête de police est au point mort.

■ **Taxis** : La plateforme de réservation de VTC Uber a été condamnée le 3 juillet par le tribunal des affaires économiques de Paris pour avoir parasité l'enseigne lumineuse des Taxis parisiens, transformée en « Uber parisien » dans une campagne de publicité visant à inciter les consommateurs à retenir un taxi en passant par Uber. Elle devra verser 40 000 euros de dommages et intérêts à deux syndicats de taxis plaignants.

■ **Fisc** : La Cour d'appel administrative de Paris a confirmé, a-t-on appris le 4 juillet, la condamnation de Bernard Arnault et de sa femme à un redressement fiscal de 22,5 millions d'euros. Le couple fera appel devant le Conseil d'État.

■ **Paris** : Les travaux prévus pour l'Opéra Garnier et l'Opéra Bastille seront beaucoup plus longs et plus chers que prévu. On parle d'une campagne s'étendant de 2027 à 2032 au moins. La Cour des comptes a rendu, le 16 juin, un rapport alarmant sur les travaux prévus également pour le Centre Pompidou, le Louvre ou la Cité des sciences, etc. Plus 5 milliards seraient nécessaires d'ici 2035 alors que les budgets ouverts sont à la baisse.

La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015 Nanterre
N° TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988
Imprimé par nos soins.

produite de manière intermittente par des éoliennes et panneaux photovoltaïques conçus et fabriqués loin de chez nous.

Cette désindustrialisation avait été prédite, et même souhaitée, il y a presque soixante ans, par des économistes et prospectivistes qui avaient dit que notre ère industrielle devait faire place à une ère des services... On y est. Selon les statisticiens, l'industrie manufacturière (automobile, aéronautique, agroalimentaire, chimie, béton...) ne représenterait aujourd'hui plus que 9,5 % du PIB national (on arrive à 12,5 % si on y ajoute l'extraction des matières premières, la production d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets...). C'est une faiblesse quelque peu contradictoire avec la constatation que cette industrie n'aurait jamais autant généré de chiffre d'affaires et qu'elle assurerait 63 % des exportations de biens de la France en 2025. L'économie, malgré sa panoplie de statistiques et de mathématiques appliquées, n'a jamais été une science absolue.

Reste une dette publique dont les effets destructeurs ont été sous-évalués tant que l'État pouvait emprunter à faible coût. On fait l'impasse sur un problème de manque de probité dans certains circuits politico-financiers. Les preuves sont difficiles à établir, mais cela coûte cher. Reste le manque de compétences car les ingénieurs formés en France tendent à être recrutés par des pays où ils seront mieux payés. Reste l'inflation irrépressible des normes (cf. Le travail de Christophe Écoche-Duval) qui ralentit tout et punit les initiatives. Et surtout le fait que l'industrie de demain sera peu gourmande

en main-d'œuvre – la robotisation – mais demandera énormément de capital. Or celui-ci est sans frontière et choisit où s'investir en fuyant les impôts destinés à financer des dépenses sociales de plus en plus écrasantes (vieillesse de la population). C'était notre contribution au début de la campagne présidentielle. Un chef d'État ne devrait pas se mêler de tout (il n'est pas Premier ministre), mais sans une impulsion politique forte, rien ne sera jamais résolu.

F. A.

Taxe Shein

Les importations de produits chinois à faibles prix ont détruit la possibilité de produire en Europe dans les domaines de l'habillement, du petit outillage, des jouets, de l'électronique grand public, etc. Le commerce en ligne entre la Chine et l'Europe est estimé à 167 milliards de dollars par an. Shein a environ 80 millions de clients en UE, derrière ses concurrents chinois Temu ou Alibaba qui auraient chacun plus de 100 millions d'utilisateurs (Amazon en revendique 181 millions). Ces importations se font essentiellement par des commandes de particuliers dans des colis postaux d'une valeur inférieure à 150 euros, dispensés de droits de douane et arrivant par avion. Le 1er mars 2026, le gouvernement français avait instauré une taxe de 2 euros par catégorie d'article sur ces petits colis. Elle a été suspendue le 1er juillet « en conséquence de la mise en place de nouveaux droits de douane au niveau européen. »

La taxe française avait incité les exportateurs chinois

à passer par les voisins de la France (Belgique, Italie, Roumanie...). Au lieu d'arriver à Roissy, les colis arrivaient à Bruxelles ou à Rotterdam puis étaient acheminés par camions en France sans payer de droits. Les sociétés (plus d'un demi-millier de salariés) autour de Roissy qui triaient ces colis se sont retrouvées sans activité. Pendant ce temps, les Chinois ont construit, notamment en Pologne, des centres robotisés d'expéditions de colis qui devraient échapper aux nouvelles taxes au nom de la libre circulation des biens au sein de l'Union européenne.

La taxe douanière européenne est de 3 euros par catégorie de produit à l'intérieur d'un même petit colis. Par exemple si, dans un colis, il y a des t-shirts et des chaussures, la taxe est de 6 euros. Une autre redevance pour frais de gestion sera appliquée sur ce commerce à distance à partir du 1er novembre afin de financer les contrôles qui seront mis en place. On n'en connaît pas encore les modalités. Nul doute que les sociétés de vente par correspondance chinoises ont déjà imaginé la parade.

Paul Chassard

France inhabitée

À l'occasion de déplacements de vacances, surtout si vous passez par la fameuse « diagonale du vide » qui occupe le tiers central du pays, vous croiserez des milliers d'appartements, maisons, commerces, terrains, etc., à vendre ou à louer, souvent depuis des années. Les pancartes elles-mêmes tombent en ruines. C'est un signe de débâcle de l'administration

privée et publique des biens immobiliers dans beaucoup d'endroits.

En 2020, a été lancé le plan national de lutte contre les logements vacants. Il est doté de l'acronyme glamour LOVAC. Il alimente la plateforme « Zéro logement vacant » proposée par la Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la Nature...

Selon le CEREMA-Climat et Territoires demain, « le millésime 2025 de LOVAC » bénéficie de l'apparition du dispositif GBMI (Gérer Mon Bien Immobilier) qui recense auprès des propriétaires les informations relatives à l'occupation des locaux. Avec à la clef diverses taxes sanctionnant la non-occupation, mais aussi, espère-t-on, une vision globale du problème par les politiques.

Selon LOVAC il y aurait 2 380 000 de logements « structurellement vides », soit 7,7 % du parc immobilier français déclaré habitable. Habitable ne veut pas dire que l'on a le droit de louer en l'état. Certaines communes délivrent des permis de louer après vérification du respect des normes interdisant les « passoires thermiques ». D'autres récupèrent les logements pour les réhabiliter elles-mêmes. Mais avec quel argent et quelles déperditions ? Il y a aussi peut-être 50 000 biens en déshérence dont on ne sait pas grand-chose, maisons, immeubles, parfois châteaux qui tombent en ruines faute que la justice ait tranché dans des délais raisonnables.

Ajoutons une trentaine de milliers de friches industrielles représentant entre 90 000 et 120 000 hectares de constructions inutilisées (à comparer aux quelque 225 000 hectares d'activités

industrielles et artisanales en ordre de marche). Les rédacteurs du plan ZAN (Zéro artificialisation nette) veulent y voir « un formidable gisement foncier », pour la réindustrialisation, le logement et la « renaturation » des territoires. Chiche.

F.A.

Vacances

Si l'on en croit le Baromètre Ipsos-Europe Assistance, 76 % des Français ont prévu de partir en vacances au moins une semaine durant cet été. Selon l'organisme de crédit Cofidis, ils ne seront que 62 % à pouvoir réaliser ce souhait. Le Secours populaire estime à 27 % le nombre de Français qui ne partent jamais de chez eux. Pas assez d'argent ou bien trop vieux ou malades.

La pression sociale (médias, voisinage, école, milieu de travail) est très forte pour pousser les gens à bénéficier de leurs congés pour se déplacer. Il faut avoir quelque chose à raconter sinon à vivre ! Le panier moyen par foyer irait de 1748 à 1864 euros pour un séjour d'un peu moins de deux semaines. Le budget serait en hausse de 5 % cette année, mais la durée de séjour en baisse de 10 %

Quant aux destinations, rien ne change. Dans l'ordre : Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Corse, Savoie... Pour l'étranger : Espagne, Maroc, Grèce, Portugal... Après les épisodes de guerre en Iran, les destinations plus lointaines (Thaïlande, Vietnam, Seychelles...) ont un peu de mal à retrouver leur rang mais c'est probablement très provisoire.

Les hôteliers ou gérants de camping et de restaurants,

les propriétaires de logements en Airbnb, sont optimistes. Le taux des réservations serait passé de 70 % en 2025 à 76 % en 2026. Mais 19,8 % des voyageurs, qui ont retenu parfois longtemps à l'avance, changeraient d'avis au dernier moment (en bénéficiant d'une assurance annulation gratuite), pour une autre destination, une autre météo espérée, un autre prix plus bas... et c'est de plus en plus difficile à gérer. Sans parler de la multiplication des comportements inciviques qui coûtent cher aux professionnels et aux collectivités locales. Signes des temps ou plus grande médiatisation des incidents par les réseaux sociaux ?

P.C.

Équarrissage

La canicule a révélé, s'il en était besoin, les limites atteintes par les procédures légales d'équarrissage des animaux dont les cadavres sont inutilisables dans la chaîne alimentaire. Cela confirme les observations consécutives à la crise liée à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) qui a frappé les élevages l'an dernier. L'État, principal responsable de la gestion sanitaire des crises agricoles devra y remédier s'il ne veut pas ajouter une ligne supplémentaire à la longue litanie des griefs portés à son encontre par les agriculteurs et éleveurs français.

En attendant, le gouvernement doit expliciter au plus vite les modalités d'enfouissement dérogatoire d'urgence des cadavres. Il doit aussi prendre en charge une partie de la contribution volontaire obligatoire (CVE) versée par les utilisateurs au titre de l'équarrissage.

Si l'équarrissage sanitaire doit donc faire l'objet d'une mise à plat, il serait probablement judicieux de coupler cette réflexion avec celle portant sur l'évolution du nombre d'abattoirs dans notre pays. On sait que la disparition des petits abattoirs indépendants a fragilisé les filières artisanales de production bouchère. Certaines régions, comme l'Île-de-France, subissent difficilement cette évolution.

La concentration des abattoirs dans les mains des grandes structures agroalimentaires pose d'ores et déjà des problèmes quotidiens de transports des animaux destinés à l'alimentation de nos concitoyens. Sauf à se résigner à une hausse des coûts des viandes proposées dans les boucheries artisanales indépendantes, ainsi qu'aux marges contestables désormais constatées en grande distribution. Des solutions peu coûteuses existent pourtant, à base d'abattoirs mobiles capables de se rendre dans les exploitations qui solliciteraient leur venue. L'avenir de l'élevage français passera donc par une réflexion commune des services de l'État et des filières agricoles relevant de l'élevage.

J. B.

Incendies

Avec un début d'été marqué par une canicule à la fois précoce, intense et durable, les incendies de forêts font à nouveau la une de l'actualité et risquent d'y demeurer un certain temps. Face à ce phénomène, qui se déroule chaque année et dont on imagine que le réchauffement climatique va encore en augmenter la fréquence, l'observateur oscille entre fatalisme et incompréhension

face à ce qui pourrait apparaître comme une impréparation.

Pourtant, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un effort considérable a été mené pour prévenir les feux de forêts sur les deux plus grands massifs français à risques, la forêt méditerranéenne et la forêt des Landes de Gascogne.

L'action ainsi conduite est connue sous l'acronyme de DFCI pour Défense des forêts contre les incendies. Dans les deux cas, elle réunit un grand nombre d'acteurs en fonction du statut des massifs boisés concernés : État (ministères de l'intérieur et de l'agriculture et leurs services déconcentrés), collectivités locales (départements, gestionnaires des services départementaux d'incendie et de secours, et communes), Office national des forêts (gestionnaire de la forêt publique) et propriétaires privés (regroupés dans des associations syndicales).

En cours d'année, la mission de la DFCI consiste à réaliser des travaux de prévention, constitués essentiellement par le dégagement de la végétation par débroussaillage ou brûlage dirigé, à ouvrir et entretenir des pistes pour le passage des véhicules de patrouille ou d'intervention et à installer des points d'eau sous forme de citernes ou de retenues collinaires pour l'approvisionnement en eau des moyens de lutte. En période estivale, s'ajoutent des patrouilles de surveillance, dites de guet armé terrestre, susceptibles également d'intervenir sur des feux naissants.

En Méditerranée, la responsabilité de la DFCI incombe à la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) qui, sous l'autorité du préfet de la

zone de défense et de sécurité Sud, est chargée de proposer et de mettre en œuvre la politique de l'État en matière de prévention des incendies de forêts et d'assurer l'harmonisation de l'application départementale de cette politique interministérielle, chaque département étant appelé à établir un plan de prévention des risques incendies de forêts (PPRIF).

Après la guerre d'Algérie, les travaux de prévention ont été confiés à des ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique-du-Nord (OFRAN) issus d'anciens harkis et autres forces supplétives de l'armée française ayant pu s'établir en France, encadrés par des agents de l'administration des Eaux-et-Forêts puis de l'Office national des forêts (ONF). Depuis les années 2000, le relais a été pris par les agents de protection de la forêt méditerranéenne (APFM), ouvriers forestiers de l'ONF sous statut privé. Interviennent également, sur des missions analogues, les forestiers-sapeurs qui, eux, dépendent des Conseils départementaux.

En outre, dans le cadre des réserves communales de sécurité civile, existent également, sous l'autorité des maires des communes concernées, des comités communaux feux de forêts (CCFF), constitués de bénévoles qui apportent leur soutien en effectuant des patrouilles ou en en tenant des postes de surveillance facilitant l'alerte, l'information et le guidage des moyens.

Dans les Landes de Gascogne, la DFCI, dite de Nouvelle-Aquitaine, à la même mission mais avec une organisation totalement différente. Dans un massif forestier à 92 % privé, suite à une ordonnance prise en 1945, la responsabilité de

l'action incombe aux propriétaires privés. Ceux-ci sont aujourd'hui regroupés dans 212 associations syndicales autorisées (ASA) rassemblées en 4 unions départementales pour chacun des quatre départements de l'ancienne région Aquitaine, elles-mêmes fédérées au sein de l'Association régionale de défense des forêts contre l'incendie. ASA et unions départementales constituent des établissements publics sous tutelle préfectorale,

L'originalité du dispositif repose sur son financement. Alors qu'il est en Méditerranée entièrement à la charge des pouvoirs publics, il est ici principalement supporté par les propriétaires privés, chacun des 55 000 cotisants s'acquittant d'une contribution de 2,30 €/ha/an.

Alors, certes, on peut s'attrister du nombre encore trop important de feux de forêts à déplorer chaque année en France, en se rappelant néanmoins qu'ils sont pratiquement tous dus à une responsabilité humaine, mais qu'en serait-il si les dispositifs de DFCI n'avaient pas été mis en place ?

Fabrice de Chanceuil



Un Christ païen

par Philippe Delorme

Le christianisme n'étant encore qu'une secte obscure, un prophète faiseur de miracles rayonnait sur les provinces orientales de l'Empire romain.

« *Apollonios est entré dans la voie frayée par Pythagore, mais il y a encore un caractère plus divin dans sa recherche de la sagesse, et il s'est élevé bien au-dessus des rois de son temps* » C'est par cette phrase que Philostrate ouvre les huit livres de sa biographie d'un des personnages les plus intrigants de l'Antiquité classique.

Apollonios voit le jour vers l'an 40 de notre ère, à Tyane – l'actuel Kemerhisar – en Cappadoce. Issu d'une famille de notables, il choisit d'étudier la philosophie, avec une préférence pour les doctrines mystiques du néo-pythagorisme. Dès lors, il pratique la tempérance, la chasteté, la pauvreté et l'ascétisme. Il vit d'aumônes, marche pieds nus, porte les cheveux longs et s'abstient de toute nourriture animale. Il marque les foules par son enseignement, prônant la fraternité, condamnant le luxe et la décadence des mœurs.

À en croire Philostrate – qui écrit cent ans après sa mort, survenue vers 120 –, Apollonios aurait pérégriné jusqu'en Inde, avant de visiter l'Italie,

l'Espagne, l'Égypte et l'Éthiopie. Il aurait conversé avec des brahmanes et des gymnosophistes, les saddhous, ces « sages nus » qu'avait rencontrés Alexandre le Grand. Le prophète de Tyane a également une réputation de thaumaturge, capable de ressusciter les morts, de prédire l'avenir et de se tenir à plusieurs endroits à la fois. Alors même que l'empereur Domitien était assassiné à Rome, Apollonios, à Éphèse, aurait eu la vision du crime. On assure que sa mère, lorsqu'elle le portait, aurait été visitée en songe par Protée, le « Vieillard de la Mer », fils de Poséidon.

Certains auteurs ont soutenu que Philostrate avait forgé de toutes pièces cette légende merveilleuse, afin de dresser un contre-modèle païen face au Jésus-Christ des Évangiles. Le rhéteur compose en effet son œuvre entre 217 et 238, à la demande de l'impératrice Julia Domna, d'origine syrienne, mère de Caracalla qui vouera un culte fervent à Apollonios. Quoi qu'il en soit, ce dernier va connaître une étonnante métamorphose en devenant, sous le nom arabisé de Bélinois, l'un des fondateurs mythiques de l'alchimie. Disciple d'Hermès Trismégiste, le « Trois fois grand », créateur de l'alchimie, identifié au dieu égyptien Thot, il en aurait reçu, cachée au fond d'une crypte, la fameuse Table d'Émeraude, révélant les secrets ultimes de la création des êtres... ■

Philippe Delorme a lancé un nouveau site Youtube à l'occasion du premier volume de ses *Nouveaux mystères de l'Histoire* (éd. France-Empire). <https://www.youtube.com/watch?v=ccVUtHJgkY>